

COMMUNE DE PONT-SCORFF

PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé le 02 juillet 2018

Modification simplifiée n°1 approuvée le 25 février 2019

Modification de droit commun n°1 approuvée le 21 février 2022

Révision allégée n°1 approuvée le 29 septembre 2025

Pont-Scorff

Logo

PLANCHE A

A

B

Arzano

Rédéné

Clugny

Guidel

Gestel

Quéven

Caudan

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal le 29 Septembre 2025

Le Maire,

Pierrick NEVANNEN

Echelle : 1/5 000

Logo

Liste des emplacements réservés			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Creation sentier piétonnier joignant chemin d'exploitation n°6 rue des genets	Commune	1949
2	Creation sentier piétonnier joignant le lotissement des coteaux au chemin n°75	Commune	1949
3	Creation sentier entre lot des coteaux rue du chateau petit Saint-Urchaud	Commune	737
4	Reservation terrain pour extension station d'épuration niveau parcelle 118a	Commune	13820
6	Reservation pour améliorer la desserte du village de Kervignon	Commune	287
7	Creation sentier piétonnier permettant relier zone commerciale bourg à Kerpugo	Commune	91
8	Creation liaison permettant de relier voie douce existante zone Sud de Nerijs	Commune	1082
9	Reservation pour aménagement d'un rond-point	Commune	1250
10	Reservation pour aménagement d'un rond-point	Commune	110
5a	Creation d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général	1784
5b	Creation d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général	4212
5c	Creation d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général	10236
5d	Creation d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général	16931

Légende

ZONAGE

Secteurs Ua

Secteurs Ub et Uc

Secteurs à urbaniser (AU, 1AU, 2AU)

Secteurs urbanisés d'activités (Ui, Up)

Secteurs agricoles (A)

Secteurs naturels (N)

Zones humides (Nzh-Azh)

PRESCRIPTIONS

Petit patrimoine

Immeuble intéressant

Arbre remarquable

Bâtiments susceptibles de changer de destination

Marge de recul aux cours d'eau

Marge de recul aux voiries

Talus ou haie à préserver

Petit patrimoine

Espace boisé classé

Emplacement réservé

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE

AC4 : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable

PM1 : PPRI - Zones naturelles à sauvegarder

PM1 : PPRI - Zones urbaines à risques fort

PM1 : PPRI - Zones urbaines à risque modéré

ENVIRONNEMENT

Cours d'eau busé

Cours d'eau

Plan d'eau

